

CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE-ET-LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
MAINE-ET-LOIRE							
BAUGE EN ANJOU	49150	ASCEBO	BRAZILLE	Jean-Pierre	10 bis Chemin de la Fermerie Saint Martin d'Arcé	02 41 89 15 40	jp.brazille@ascebo.com
BAUGE EN ANJOU	49150	RB MACONNERIE	RAGAIN	Bruno	1253 route des Gondors - Bocé	02 41 82 79 04	bruno.ragain@wanadoo.fr
BAUGE EN ANJOU	49150	RAIMBAULT SARL	RAIMBAULT	Jackie	Les Bichottières - Montpollin	02 41 89 29 82	raimbaultsarl@orange.fr
BEAUFORT EN ANJOU	49250	DELAPORTE	DELAPORTE	Baptiste	43, Chemin du Moulin A Vent	02 41 80 37 16	sas.delaportetp@gmail.com
BEAUPREAU EN MAUGES	49600	SECHER SARL	SECHER	Eric	La Borde	02 41 63 00 76	sarl.secher@orange.fr
BECON LES GRANITS	49370	PERRAULT SARL	PERRAULT	Philippe	8, avenue des Granitiers	02 41 39 38 50	sarlperrault@orange.fr
BECON LES GRANITS	49370	CHEVALIER AMENAGEMENT	CHEVALIER	Eric	Croix Neuves	06 76 10 31 07	chevalieramenagement@gmail.com
CANTENAY EPINARD	49460	INNOV'ANC ASSAINISSEMENT	CHOUVEL	Laurent	5, rue du Président Lelièvre	06 69 04 03 66	innovanc.assainissement@gmail.com
CHAMPTOCE / LOIRE	49123	DUPAS TP	DUPAS	Thomas	ZA Anjou Atlantique - Rue des Cretes	02 41 39 46 82	contact@dupastp.fr
CHOLET	49300	PAVAGEAU TP	PAVAGEAU	Stéphane	La Lucière	02 41 71 06 30	pavageautp49@orange.fr
CORZE	49140	STPA	PORTEJOIE	Isabelle	Bellevue	02 41 33 13 30	stpa49@orange.fr
CORZE	49140	TERRASSEMENT SIMON	SIMON	Alexis	La Groussière	02 41 45 16 87	sts.tp49@gmail.com
ETRICHE	49330	BFTP	BRIAND	François	5 chemin de la Gandonnière	06 89 13 30 79	f.briandtp@laposte.net
GENNES VAL DE LOIRE	49350	AVTP	VERNEAU	Nicolas	Rue du Marchais	06 28 63 18 64	aubanceverneautp@gmail.com
GENNES VAL DE LOIRE	49320	HUDON TP	HUDON	Freddy	Le Bas des Roblins - Grézillé	02 41 45 07 62	hudontp@orange.fr
INGRANDES - LE FRESNE / LOIRE	49123	HAIGNERE SARL	HAIGNERE	Didier	La Hersière	06 20 70 04 92	didier.haignere@orange.fr
LE LONGERON	49710	SARL SOULARD AURELIEN	SOULARD	Aurélien	12 rue du Belebat	09 81 46 42 06	contact@soulardaurelien.fr



CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE-ET-LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
LES HAUTS D'ANJOU	49330	JBTP	LIENARD	Jean-Benoît	La Pironnière - Marigné	02 41 32 18 75	contact@jb-tp.com
LION D'ANGERS	49220	MOREAU & ASSOCIES	MOREAU	Alain	ZA La Barrière - Andigné	02 41 61 46 13	contact@moreauassocies.fr
LONGUE	49160	MANU TP	BEILLARD	Emmanuel	24 Rue de la Barangeraiie	02 41 67 28 15	manutp@orange.fr
LONGUENÉE EN ANJOU	49770	GUILLOT SARL	GUILLOT	Yannick	La Tour - 1954 route d'Angers La Meignanane	02 41 32 74 22	sarlgillesguillot@wanadoo.fr
LOIRE AUTHION	49800	GENDRON SARL	GENDRON	Gilles	3, rue du Coureau - La Bohalle	02 41 80 41 34	michel.gendronsarl@wanadoo.fr
LOURESSE ROCHEMENIER	49700	JUSTEAU TP	JUSTEAU	Noël	1, rue Principale	02 41 59 32 90	contact@justeau-tp.com
MAZE-MILON	49630	FRONTEAU TP	FRONTEAU	Ludovic	ZA Pré Barreau - La Reculée	02 41 80 60 20	fronteau.tp@wanadoo.fr
MONTILLIERS	49310	TISSEROND	TISSEROND	Johan	ZA des Bordages	02 41 75 05 43	contact@tisserond49.fr
MONTREVAULT SUR EVRE	49110	SARL JOLIVET TP	JOLIVET	Yves	La Moncelière - Chaudron en Mauges	02 41 70 16 66	jolivet.tp@wanadoo.fr
MURS ERIGNE	49610	EURIZON	CHARRIER	Christophe	11 ZA L'Eglantier	02 41 44 82 33	eurizon@gmail.com
OMBREE D'ANJOU	49520	BERTHELOT-MARQUET	BERTHELOT	David	La Logette - Noëllet	06 62 87 45 94	sarlberthelotmarquet@orange.fr
OMBREE D'ANJOU	49420	ATPG	GAULTIER	Vincent	Saint André - Pouancé	07 68 33 99 53	atpgaultier@gmail.com
OREE D'ANJOU	49270	ASTP	ARNAUD	Steven	183 rue Georges Brassens	06 59 64 36 94	astp.arnaudsteven@gmail.com
OREE D'ANJOU	49270	BOUYER HARDY	HARDY	Fabien	ZA La Tancreère - 17, rue Saint Eloi La Varenne	02 40 98 51 97	f.hardy@bouyerhardy.fr
OREE D'ANJOU	49270	CGTP	CHUPIN	Grégory	La Bodinière - St Laurent des Autels	02 40 83 75 74	chupin.gregory.tp@sfr.fr
OREE D'ANJOU	49270	EURL TOUBLANC PASCAL	Toublanc	Pascal	La Nonnière - Champtoceaux	02 40 83 50 14	pascal.toublanc@wanadoo.fr

ROCHEFORT SUR LOIRE	49190	ETS COLLON	COLLON	Carl	Grand Ry	02 41 78 83 51	etscolloncarl@gmail.com
SEGRE EN ANJOU BLEU	49500	RBOIVIN TP	BOIVIN	Romain	9 Rue St Genys - La Chapelle/Oudon	06 74 70 26 74	romainboivin@hotmail.fr



CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE-ET-LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
SEVREMOINE	49450	CHENI TP	AUDUSSEAU	Sylvain	7 Rue des Alouettes - St Macaire en Mauges	06 88 75 60 75	sylvain.audusseau@orange.fr
SEVREMOINE	49660	HALLEREAU TP	HALLEREAU	François	4 Purvaux - Torfou	02 41 70 34 30	francois.hallereau@orange.fr
ST GEORGES SUR LOIRE	49170	AGH TP	HAMARD	Guillaume	La Villette	06 32 43 74 05	hamard.guillaume@orange.fr
ST GEORGES SUR LOIRE	49170	BS TERRASSEMENT	BREVET	Steven	14 rue Baudru de Vaubrun	06 14 64 93 97	bs.terrassement49@gmail.com
ST GERMAIN DES PRES	49170	DOUSSARD SARL	DOUSSARD	Patrice	La Potherie	02 41 39 94 30	doussard.patrice@wanadoo.fr
ST LEGER DE LINIERES	49170	SOCIETE ANGEVINE TRAVAUX	LEGER	Valérie	La Chipotière - St Léger des Bois	02 41 39 55 40	etabelliard@wanadoo.fr
ST MARTIN DU FOUILLOUX	49170	SIMON CHARBONNIER SARL	CHARBONNIER	Simon	Chemin des Burlières - La Picoterie	06 67 34 59 59	contact@simon-charbonnier.com
TIERCE	49125	SARL BRIAND JOEL	BOUVIER	David	5, Chemin des Pièces - ZA Les Landes	06 75 39 43 14	briandjoel@yahoo.fr
VEZINS	49340	SARL BOUCHET FRANCIS & FILS	ROY	Simon	10 Ancienne Route de Trémentines	02 41 64 40 14	contact@bouchet-vezins.com
VAL DU LAYON	49750	PASQUIER DENIS	PASQUIER	Denis	9 rue du Petit Clos St Lambert du Lattay	02 41 74 00 95	sarlpasquierdenis@sfr.fr
YZERNAY	49360	LEFORT CONSTRUCTION	LEFORT	Nicolas	ZA La Chartre Bouchère	02 41 55 08 85	contact@lefortconstruction.fr
LOIRE ATLANTIQUE							
MAYENNE							

CHEMAZE	53200	GTP SARL	GAVALAND	Fabien	23 rue de l'Anjou	02 43 70 21 25	sarl.gtp@hotmail.fr



CHARTRE POUR UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE QUALITE EN MAINE-ET-LOIRE

Liste des installateurs engagés dans la charte

COMMUNE	CP	RAISON SOCIALE	NOM	PRENOM	ADRESSE	TELEPHONE	MAIL
SARTHE							
PARCE SUR SARTHE	72300	FROISSARD TP	FROISSARD	Anthony	2, Le Champ Loup	0243921245	anthony.froissard@orange.fr
VENDEE							
BAZOGES EN PAILLERS	85130	BADREAU ENVIRONNEMENT	BADREAU	Eric	2 ZA L'Hermitage	02 51 07 72 63	contact@badreau-environnement.fr
CUGAND	85610	CVTP	CHAMPAIN	Yoann	ZA Le Mortier Est	02 51 43 69 26	contact@cvtp-cugand.fr

OBJECTIFS

La charte ANC a pour ambition d'offrir aux particuliers un choix de professionnels engagés dans une réelle démarche de qualité et offrant toutes les garanties nécessaires. L'engagement des installateurs, des bureaux d'étude, des SPANC et des vidangeurs dans cette démarche qualité doit permettre :

- D'instaurer la confiance des particuliers et contribuer à la pérennité des installations
- De systématiser le respect des procédures administratives et des textes juridiques
- De développer la formation et mettre en avant le savoir-faire des entreprises
- D'apporter la reconnaissance de ceux qui s'engagent à effectuer un travail de qualité
- D'améliorer et d'harmoniser les pratiques des acteurs de la filière
- De partager les informations techniques et réglementaires

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES CHARTEES

❖ Les installateurs :

- Respecter la procédure administrative pour la mise en œuvre des installations d'ANC,
- Réaliser des installations ANC conformes aux règles de l'art et respecter la réglementation en vigueur,
- Posséder le Document Technique Unifié 64.1 « Mise en œuvre des dispositifs d'assainissement autonome »,
- Attester que la personne qui réalise l'intervention ait un niveau de compétence ou de formation suffisant en matière de terrassement et d'assainissement non collectif,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Ne commencer les travaux qu'après l'obtention de l'approbation écrite du SPANC,
- Fournir au maître d'ouvrage une notice d'entretien,
- Fournir au contrôleur le Bon de Livraison des matériaux utilisés,
- Le cas échéant, faire appel à d'éventuels sous-traitants engagés dans la charte ou respectant tous les critères d'engagement de la charte.
- Etc...

❖ Les entreprises de vidange :

- Etre titulaire de l'agrément préfectoral,
- Etre assuré pour la réalisation de vidange et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Transmettre tous les éléments de suivi requis à l'utilisateur,
- Conseiller les particuliers sur le bon entretien de leur installation.
- Etc...

❖ Les bureaux d'études :

- Attester que la personne réalisant l'étude ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Etre assuré pour la réalisation des études de filière et être à jour de ses obligations fiscales et sociales,
- Participer au moins une fois par an aux réunions techniques organisées dans le cadre de la charte,
- Respecter les procédures et prescriptions techniques définies dans le cahier des charges réservé aux bureaux d'études (initialement construit par le Conseil Général de MAINE-ET-LOIRE),
- Privilégier la solution optimale pour le client d'un point de vue réglementaire et technico-économique, pouvoir justifier cette solution, et conseiller le particulier,
- Réaliser un plan lisible de la filière avec notamment un relevé topographique,
- Avoir réalisé au moins trois études de filière chaque année avec avis favorable des SPANC pour espérer bénéficier de renouvellement de l'habilitation,
- Dans le cadre du cumul d'activité bureau d'études/SPANC, ne jamais avoir été juge et partie sur aucun des dossiers traités au cours de l'engagement,
- Etc...

❖ Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif :

- S'assurer que le technicien en charge du contrôle ait un niveau de compétence ou de formation suffisant,
- Informer et conseiller les usagers et intervenants vis-à-vis des filières d'assainissement non collectif, de la réglementation, des procédures administratives et de la charte,
- Assurer la promotion de la charte et veiller à diffuser la liste à jour des signataires de la charte à titre individuel auprès des mairies,
- Appliquer le contrôle type défini par le cahier des charges de la charte et demander à l'installateur le Bon de Livraison des matériaux,
- Demander le Bordereau de Suivi des Déchets de vidange au particulier et l'informer sur le caractère obligatoire de ce document,
- Respecter ou faire respecter des délais raisonnables pour la réalisation des contrôles dont ils ont la responsabilité,
- Relayer auprès du comité de pilotage toute erreur significative d'un acteur engagé dans la charte
- Etc...

Assainissement
non collectif
en Maine-et-Loire